

Le métier

Le technicien supérieur MV (Maintenance des Véhicules) réalise des activités techniques liées aux interventions sur les véhicules et des activités de services liées à la vente de services, notamment l'organisation du service Après-Vente.

Dans ce domaine, les attentes des clients exigent une prestation de qualité avec des délais acceptables.

L'évolution technique des véhicules se caractérise par un développement de l'électronique et de l'informatique embarquée pour les équipements de confort, de sécurité et de gestion des systèmes mécaniques embarqués.



La place du technicien supérieur MV dans l'entreprise



Les surfaces après-vente se structurent et s'équipent en fonction :

- Des attentes de la clientèle
- De l'évolution technique des véhicules
- Des contraintes dues à la prévention des risques professionnels et la protection
- De l'environnement
- Du cahier des charges des constructeurs

La polyvalence du technicien supérieur MV lui octroie une place naturelle dans ce contexte économique.

Le champ d'activités professionnelles du BTS MV

Au sein de l'entreprise, ses activités consistent à :

- Effectuer un diagnostic complexe
- Réaliser les opérations de maintenance et de réparation complexes
- Organiser la maintenance
- Assurer la relation client

Les emplois concernés selon la taille de l'entreprise, le ou la titulaire du brevet de technicien supérieur de maintenance des véhicules exerce tout ou partie de ses activités dans un atelier de maintenance, ou une plateforme d'assistance.

Il ou elle peut être :

- Technicien diagnostic et maintenance
- Réceptionnaire après-vente
- Conseiller technique
- Chef d'équipe atelier
- Conseiller technique « hotline » pour un constructeur ou un équipementier
- Gestionnaire d'atelier

Le ou la titulaire d'un brevet de technicien supérieur de maintenance des véhicules, s'insère dans des entreprises de taille variable, artisanat, TPE et PME.

Le métier s'exerce dans les services après-vente des réseaux des constructeurs ou équipementiers, les services après-vente des entreprises indépendantes ou des réseaux d'indépendants, les services de maintenance des flottes de véhicules (VP, VTR), les plateformes d'assistance constructeur ou équipementiers.

Il ou elle peut se spécialiser et devenir Expert Automobile.





La formation

Conditions d'admission

Sélection sur dossier selon la procédure PARCOURSUP. Peuvent postuler les élèves des classes terminales :

- Bac général à dominante scientifique
- Bac STI2D
- Bac professionnel du métier
- Bac professionnel Carrosserie

Contenu de la formation

Horaires de formation	1 ^{ère} année h/semaine	2 ^{ème} année h/semaine
Français	3h	3h
Anglais	2h	2h
Mathématiques	2.5h	2.5h
Physique - Chimie	2h	3h
Enseignement professionnel (EP) et généraux associés	20h	19h
<i>Enseignement professionnel STI</i>	16.5h	15.5h
<i>Économie-gestion</i>	2h	2h
<i>Langue vivante étrangère en co intervention</i>	1h	1h
<i>Mathématiques en co intervention</i>	0.5h	0.5h
Accompagnement personnalisé	1.5h	1.5h
Total	31h	31h

Stage en entreprise



Stage métier : 2 x 5 semaines

En 1^{ère} et 2^{ème} année, il est obligatoire et nécessaire à l'obtention du diplôme.

Il permet au futur technicien supérieur de prendre la mesure des réalités techniques, économiques et sociales de l'entreprise, de mettre en œuvre, d'approfondir, de construire et de développer des compétences dans un contexte professionnel réel.

Après le BTS

Le BTS est un diplôme professionnel, il prépare donc à l'entrée dans la vie active. Cependant, il est possible de poursuivre des études :

- Licence professionnelle spécialité Mécanique
- Licence professionnelle spécialité Technico-commercial
- Licence professionnelle Organisation et management des services de l'automobile
- Licence MRCA pour accéder à l'expertise automobile

